« Babel est notre refuge » : entretien avec Gayatri Chakravorty Spivak

© BertrandGaudillière - item

Anne Verjus
France

L'auteur

Anne Verjus est chargée de recherche au CNRS. Diplômée de l'IEP de Grenoble et titulaire d'un DEA d'Etudes politiques, elle a obtenu le Doctorat d'Etudes politiques de l'EHESS en 1997.
Sa thèse a porté sur *Les femmes, épouses et mères de citoyens, ou de la famille comme catégorie politique dans la construction de la citoyenneté, 1789-1848*, sous la direction de Pierre Rosanvallon, Directeur d'Etudes à l'EHESS.
Anne Verjus est actuellement engagée sur trois champs de recherche articulés autour de la division des sexes comme système de pensée politique, selon des époques et des terrains diversifiés : La citoyenneté au regard de la division des sexes (1789-1970), la pensée de la distinction et des honneurs dans la mise en place de la société méritocratique (1770-1852), les politiques de la parentalité, de la conjugalité et de la paternité dans l'espace français contemporain (depuis 1970).

L'œuvre

Le Roman conjugal. Chroniques de la vie familiale à l'époque de la révolution et de l'empire avec Denise Zara Davidson (Champ Vallon, 2011) (342p.)
Le Bon Mari . Une histoire politique des hommes et des femmes à l'époque révolutionnaire (Fayard, 2010) (392p.)
Le Cens de la famille. Les femmes et le vote, 1789-1848 (Belin, 2002) (255p.)

Mots-Clefs

Citoyenneté
Conjugalité
Etudes politiques
Famille
Féminisme
Parentalité
Place de la femme

Zoom

Le Roman conjugal. Chroniques de la vie familiale à l'époque de la révolution et de l'empire avec Denise Zara Davidson (Champ Vallon, 2011) (342p.)

A l'époque révolutionnaire, la famille est souvent présentée comme l'unité élémentaire de la Nation et le creuset de la citoyenneté. La Révolution et l'Empire en ont fait le jouet de lois tour à tour progressistes et réactionnaires, instaurant par exemple le divorce tout en négligeant de supprimer l'autorité maritale. Sous l'empire de ces lois, des couples ont vécu. Dans une société qui connut, en l'espace d'une génération, des bouleversements sans précédent, des femmes et des hommes se sont mariés, ont découvert l'intimité de la vie conjugale, la force des désirs et des sentiments ; ces époux ont partagé un quotidien fait de tranquillité et de banalité mais aussi, en ces temps troublés, d'extraordinaires menaces, craintes et souffrances. Bien des épouses ont appris, en l'absence des hommes, à endosser de nouvelles responsabilités ; et les époux, à connaître leur femme sous un nouveau jour. Des pères et des mères ont choisi d'éduquer leurs enfants selon Rousseau, tout en cédant à la mode du mérite et de la concurrence. Tous ont dû apprendre le nouveau catéchisme des droits et devoirs conjugaux, mais tous n'en ont pas fait une religion. Parmi ces couples de l'époque révolutionnaire, deux d'entre eux nous ont laissé une correspondance exceptionnelle. Le premier, lyonnais, est celui d'Antoine Morand de Jouffrey et Magdeleine Guilloud, mariés en 1785. Le second, parisien, est celui de Pierre Vitet et Amélie Arnaud-Tizon, mariés en 1801. A partir des 1 500 lettres que forment leurs échanges épistolaires, Anne Verjus et Denise Davidson retracent les étapes, les aléas et les normes de ces vies conjugales dont on ignorait, pour cette période si peu banale, à peu près tout.

Le Bon Mari. Une histoire politique des hommes et des femmes à l'époque révolutionnaire (Fayard, 2010) (392p.)

Le Bon Mari est le titre d'un conte de Marmontel, écrivain des Lumières, dont le héros vertueux convertit sa jeune femme mondaine aux bienfaits d'une vie conjugale placée sous le signe du bien commun. Ce « bon mari » préfigure le citoyen révolutionnaire, à la fois fils de famille que la Révolution émancipe de la puissance paternelle et *pater familias* ayant capacité à parler et à voter au nom des plus « faibles » : les femmes, les enfants et les domestiques. L'autorité familiale, qui dans la société d'Ancien Régime était réservée à l'aîné des mâles en ligne verticale, passe avec la Révolution à l'individu-citoyen, chef d'une famille recentrée autour du foyer conjugal, dans lequel la femme est invitée à se convertir aux opinions, intérêts et valeurs de son mari. C'est par ce lien politique entre les époux que sont préservées, dans la théorie républicaine, l'unité et la représentation de la nation. Les conséquences de cette évolution, moins spectaculaire que d'autres conquêtes révolutionnaires, furent immenses sur les droits des hommes et des femmes, puisque nos représentations actuelles de la citoyenneté en découlent. Anne Verjus retrace, dans la théorie et dans la pratique, l'histoire de cette émancipation décisive qui place l'union conjugale au fondement de la construction de la société politique moderne.

Le Cens de la famille. Les femmes et le vote, 1789-1848 (Belin, 2002) (255p.)

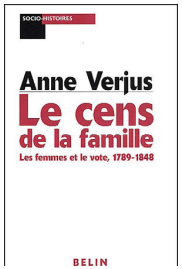

Lorsqu'on cherche à situer politiquement les femmes, dans la première moitié du XIXe siècle, la réponse semble aujourd'hui s'imposer d'elle-même : privées du droit de suffrage, elles sont exclues de la citoyenneté révolutionnaire, universelle et individualiste telle qu'elle est définie à partir de 1789. Le constat de leur exclusion, d'une objectivité irréprochable, ne rend pourtant pas compte de leur situation politique telle qu'elle est pensée à cette époque (de 1789 à 1848). Car à ce constat, un autre peut être opposé : les femmes sont loin d'être les seules concernées par cette exclusion, elles qui partagent cette communauté de destin avec les domestiques et les enfants. En sortant d'une analyse centrée uniquement sur l'exclusion des femmes en tant que telles, pour aborder ces non inclus dans leur globalité, tous « membres de la famille », on est amené à s'interroger sur les liens entre appartenance à la sphère domestique et exclusion des droits électoraux. D'où le titre de cet ouvrage : *Le cens de la famille*. Le calcul du cens électoral a une histoire qui, en raison même du caractère « technique » de son objet, en dit long sur les catégories non débattues, évidentes du droit de suffrage. De fait, une étude attentive des lois électorales de 1789 à 1848 montre que les membres de la famille, en étant autorisés à déléguer leurs contributions à l'électeur pour le calcul du cens, sont considérés comme constitutifs de sa capacité politique. Le familial, loin d'être laissé à l'écart du politique, le constitue. Il est le vecteur à partir duquel se pense la capacité du citoyen à parler au nom de plus grand que lui, et en particulier au nom des femmes.